

RADIODIFFUSION

Brochure : 3285, IDCC : 1922

Radio, expression radiophonique, modulation de fréquence, réseaux musicaux



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

05/05/2012

Sommaire

<u>Convention collective nationale de la radiodiffusion du 11 avril 1996 (accord d'étape) du 11 avril 1996. Etendue par arrêté du 22 octobre 1996 JORF 1er novembre 1996.</u>	6
<u>Texte de base</u>	6
<u>Convention collective nationale du 11 avril 1996</u>	6
<u>Titre Ier : Dispositions générales</u>	6
<u>Champ d'application.</u>	6
<u>Durée.</u>	6
<u>Révision.</u>	6
<u>Dénonciation.</u>	6
<u>Avenants.</u>	6
<u>Adhésions.</u>	6
<u>Droits acquis.</u>	6
<u>Titre II : Commission nationale de conciliation et d'interprétation</u>	6
<u>Mission.</u>	6
<u>Composition.</u>	6
<u>Fonctionnement.</u>	6
<u>Délégation régionale paritaire.</u>	6
<u>Participation des salariés à la commission mixte paritaire ainsi qu'à la commission nationale de conciliation et d'interprétation et à ses délégations régionales.</u>	6
<u>Titre III : Droit syndical</u>	6
<u>Liberté d'opinion.</u>	6
<u>Droit syndical et sections syndicales d'entreprises.</u>	6
<u>Attributions propres aux sections syndicales.</u>	6
<u>Information syndicale aux salariés.</u>	6
<u>Délégué(e)s syndicaux.</u>	6
<u>Autorisations d'absence.</u>	6
<u>Titre IV : Institutions élues</u>	6
<u>Effectifs, électorat, éligibilité.</u>	6
<u>Délégué(e)s du personnel.</u>	6
<u>Comité d'entreprise.</u>	6
<u>Coefficients</u>	6
<u>Liste des emplois repères des R.L.P.</u>	6
<u>Grille de classification des emplois.</u>	6
<u>Dispositions générales.</u>	6
<u>Textes Attachés</u>	6
<u>Annexe : Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986</u>	6
<u>TITRE III : du secteur public de la communication audiovisuelle.</u>	6
<u>Annexe : Conseil supérieur de l'audiovisuel Communiqué n° 34</u>	6
<u>Annexe : Conseil supérieur de l'audiovisuel Communiqué n° 281</u>	6
<u>Collecte et à la gestion de la contribution nécessaire au fonctionnement de la commission nationale de conciliation et d'interprétation</u>	6
<u>Objet de l'avenant.</u>	6
<u>Gestion de la contribution par l'APAR.</u>	6
<u>Collecte de la contribution.</u>	6
<u>Affectation du produit de la collecte.</u>	6
<u>Information de la commission mixte paritaire.</u>	6
<u>Demande d'extension.</u>	6
<u>AMÉNAGEMENT ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, Préambule</u>	6
<u>Champ d'application.</u>	6
<u>Réduction de la durée du travail.</u>	6
<u>Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail.</u>	6
<u>Modalités de la réduction de la durée du travail à 35 heures.</u>	6
<u>Modalité de la réduction du temps de travail à 32 heures.</u>	6
<u>Accord d'entreprise et mandatement.</u>	6
<u>Repos non pris sur la période de référence.</u>	6

<u>Départ au cours de la période de référence.</u>	6
<u>Temps partiel.</u>	6
<u>Incidences salariales.</u>	6
<u>Développement ou maintien de l'emploi et dispositif d'aide incitative de l'Etat.</u>	6
<u>Modalités de suivi.</u>	6
<u>Dépôt de l'accord et demande d'extension.</u>	6
<u>Lettre d'adhésion de la fédération nationale SAMUP (FNS) à la convention collective et à l'ensemble de ses avenants</u>	6
<u>Adhésion</u>	6
<u>Classifications et salaires</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Période d'essai</u>	6
Textes Salaires	6
<u>SALAIRES Convention collective nationale du 11 avril 1996</u>	6
<u>Barème des salaires des employés de R.L.P. au 1er avril 1995.</u>	6
<u>SALAIRES Avenant n° 1 du 14 janvier 1998</u>	6
<u>Barème des salaires des employés de R.L.P. au 1er avril 1995.</u>	6
<u>Salaires Avenant n° 9 du 30 novembre 2006</u>	6
<u>Avenant n° 10 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires</u>	6
<u>Rappel des valeurs de points en vigueur depuis décembre 2006</u>	6
<u>Négociation sur les salaires 2007</u>	6
<u>Rappel du mode de calcul des salaires minima conventionnels</u>	6
<u>Extension de l'accord</u>	6
<u>Accord du 5 décembre 2008 relatif aux salaires</u>	6
<u>Annexe</u>	6
<u>Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires et à la valeur du point pour l'année 2010</u>	6
<u>Rappel des valeurs de points en vigueur depuis août 2009</u>	6
<u>Négociation sur les salaires 2010</u>	6
<u>Rappel du mode de calcul des salaires minima conventionnels</u>	6
<u>Poursuite de la négociation</u>	6
<u>Extension de l'accord</u>	6
<u>Accord du 12 juillet 2011 relatif aux salaires et à la valeur du point pour l'année 2011</u>	6
<u>Négociation sur les salaires 2011</u>	6
<u>Rappel du mode de calcul des salaires minima conventionnels</u>	6
<u>Négociation relative à la lutte contre les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes</u>	6
<u>Extension de l'accord</u>	6
Textes Extensions	6
<u>ARRETE du 21 avril 1998</u>	6
<u>ARRETE du 20 octobre 1999</u>	6
<u>ARRETE du 17 novembre 1999</u>	6
<u>ARRETE du 2 mars 2000</u>	6
<u>ARRETE du 29 janvier 2002</u>	6
<u>ARRETE du 8 octobre 2003</u>	6
<u>ARRETE du 26 mai 2004</u>	6
<u>ARRETE du 5 novembre 2004</u>	6
<u>ARRETE du 21 novembre 2005</u>	6
<u>ARRETE du 1 février 2006</u>	6
<u>ARRETE du 5 juin 2007</u>	6
<u>Accord du 29 juin 2009 relatif à la santé au travail des intermittents du spectacle</u>	6
<u>Texte de base</u>	6
<u>Santé au travail des intermittents du spectacle</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Objet</u>	6
<u>Champ d'application</u>	6
<u>Suivi médical professionnel et individuel des intermittents du spectacle</u>	6
<u>Evaluation et maîtrise des risques</u>	6
<u>Conseil de gestion des intermittents du spectacle</u>	6
<u>L'observatoire de la santé au travail des artistes et des techniciens du spectacle (LOBSTATS)</u>	6

<u>Validation de l'accord par le conseil d'administration du CMB</u>	6
<u>Date d'effet</u>	6
<u>Durée</u>	6
<u>Modification</u>	6
<u>Dénonciation</u>	6
<u>Formalités de dépôt</u>	6
<u>Annexe</u>	6
<u>Mise en oeuvre des prestations</u>	6
<u>Responsabilité du médecin du SST</u>	6
<u>Rémunération du SST</u>	6
<u>Durée et résiliation de la convention</u>	6
<u>Inaccessibilité</u>	6
<u>Textes du BOCC</u>	6
<u>Arrêté du 26 novembre 2007 portant extension d'un avenant aux conventions collectives nationales de la radiodiffusion (n° 1922) et des journalistes (n° 1480)</u>	6
<u>Arrêté du 9 juillet 2008 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur de la radiodiffusion</u>	6
<u>Arrêté du 10 juillet 2009 portant extension d'accords conclus dans le cadre de la convention collective nationale de la radiodiffusion (n° 1922)</u>	6
<u>Textes du Journal Officiel</u>	6
<u>JORF n°0061 du 13 mars 2009</u>	6
<u>JORF n°0203 du 2 septembre 2010</u>	6
<u>JORF n°0261 du 10 novembre 2010</u>	6
<u>JORF n°0248 du 25 octobre 2011</u>	6
<u>JORF n°0256 du 4 novembre 2011</u>	6
<u>JORF n°0282 du 6 décembre 2011</u>	6

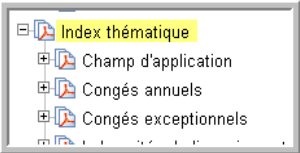
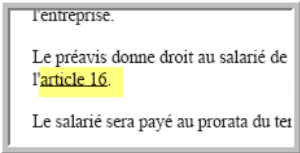
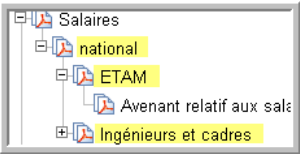
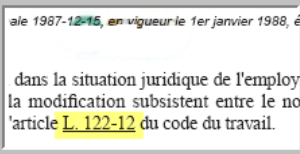
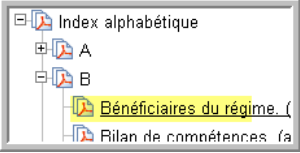
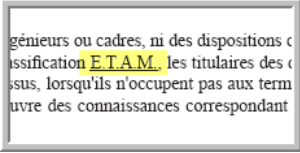
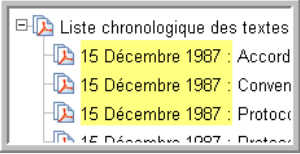
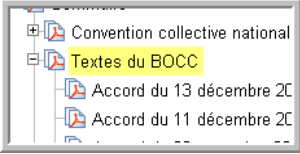
Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ</p> <p>la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences (a	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification ETAM, les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Protoc	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <p>Textes du BOCC</p> <ul style="list-style-type: none">Accord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)